

Réaction de la FNAM suite à l'augmentation du prix du kérosène aux Antilles

La Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers (FNAM), réunissant en particulier notamment l'ensemble des compagnies aériennes françaises reliant la métropole et les Antilles, a été informée le 8 juin qu'une augmentation substantielle du prix du kérosène serait applicable de manière rétroactive au 3 juin dans l'ensemble des Départements Français des Antilles. Ces augmentations, opérées sans aucune justification liée à la hausse du prix du pétrole, atteignent plus de 15% sur les aéroports de Fort-de-France et Pointe-à-Pitre.

La FNAM condamne fermement cette décision brutale de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA) et des autorités françaises – prise sans concertation sérieuse avec les compagnies aériennes – alors que les tarifs du kérosène, très hauts dans le monde entier, sont déjà significativement plus élevés en Martinique, Guadeloupe ou Guyane que dans le reste de l'arc Caraïbéen.

Une telle décision portant sur le principal poste de coût des compagnies aériennes aura des conséquences inévitables sur la qualité de desserte de ces départements et entraînera une augmentation des tarifs pour les passagers et le fret de et vers les Antilles. Elle est par ailleurs incompréhensible – dès lors que les variations importantes des prix du kérosène entre les Antilles, la Métropole et les pays tiers sont susceptibles de favoriser des phénomènes non vertueux sur le plan environnemental de sur-empport de carburant.

Elle intervient juste avant l'été, période de pointe durant laquelle vont traditionnellement voyager les familles, les étudiants et tous les vacanciers se déplaçant pour des motifs personnels.

Le transport aérien est ainsi un service vital pour les populations ultra-marines, comme pour les économies domiennes et le tourisme, qu'une telle décision ne fera que fragiliser encore un peu plus. La FNAM a fait part par courrier au gouvernement de son souhait d'annulation de cette décision. Elle est par ailleurs prête à engager les démarches juridiques visant à clarifier la compatibilité avec le droit de la concurrence de cette décision d'augmentation de la part d'un acteur en position dominante.





Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels dont la CSTA (Chambre Syndicale du Transport Aérien) et la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

– Plus d'informations sur www.fnam.fr –

Fiches pratiques, communiqués, visuels et vidéos disponibles en téléchargement libre sur simple inscription [sur le Press Office de GroupExpression](#)

